

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 31848 à 31869

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

« Dans le domaine énergétique, les missions de service public sont assurées grâce à l'approvisionnement équilibré en électricité et en gaz, au développement et à l'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz, ainsi qu'à la fourniture d'électricité et de gaz dans le respect des conditions suivantes :

« – la sécurité et la continuité d'approvisionnement présents et futurs ;

« – l'égalité de traitement entre les usagers sur le territoire national grâce notamment à la péréquation tarifaire nationale ;

« – les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coûts, de prix y compris des services associés et d'efficacité économique, sociale et énergétique ;

« – les dispositions sociales en faveur des familles modestes et des personnes en situation de précarité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 31848 de M. Daniel Paul
Adt n° 31849 de M. Asensi
Adt n° 31850 de M. Biessy
Adt n° 31851 de M. Bocquet
Adt n° 31852 de M. Braouezec
Adt n° 31853 de M. Brard
Adt n° 31854 de M. Brunhes
Adt n° 31855 de Mme Buffet
Adt n° 31856 de M. Chassaigne
Adt n° 31857 de M. Desallangre
Adt n° 31858 de M. Dutoit
Adt n° 31859 de Mme Fraysse
Adt n° 31860 de M. Gérin
Adt n° 31861 de M. Goldberg
Adt n° 31862 de M. Gremetz
Adt n° 31863 de M. Hage
Adt n° 31864 de Mme Jacquaint
Adt n° 31865 de Mme Jambu
Adt n° 31866 de M. Lefort
Adt n° 31867 de M. Liberti
Adt n° 31868 de M. Sandrier
Adt n° 31869 de M. Vaxès